



PUYDUFOU.

Disneyland
PARIS



ESPACE
Marineland
LE MUST DE LA CÔTE D'AZUR

 **futuroscope**

GRÉVIN

ZOO PARC
de **BEAUVAIL**

L'AMER
DE **SABLE**



Jusqu'à 74% de réduction sur plus de 40 parcs !

OFFRE PREMIUM

réservées aux CE, entreprises, associations, collectivités.

Les Avantages pour le CE :

- > Aucune gestion de billetterie ni de gestion de stocks
- > Un code CE que vous pouvez choisir (ex. : BNP45, AIRBUS, MAIRIE18),
- > Idéal pour les entreprises multi-sites et/ou multi-établissements,
- > Toutes les offres promos des parcs relayés,
- > Un seul interlocuteur, spécialiste des Parcs,
- > Des newsletters mensuelles pour vous tenir informés des promos
- > Une mise en place rapide (dès le lendemain de la signature)
- > Des kits e-mailing prêts pour votre Intranet ou vos e-mailing.
- > La possibilité de subventionner la billetterie.

Les Avantages pour les salariés :

- > Aucun minimum de commandes,
- > Les billets officiels des parcs à tarif CE (jusqu'à 70% d'économies)
- > Certains billets en vente uniquement sur notre site Internet (vente flash, dernière minute)
- > Pas d'attente en caisse,
- > Une commande possible 24h/24, 7j/7 sur notre site Internet www.PromoParcs.com
- > Une hotline non surtaxée disponible par téléphone 6j/7 ou par mail,
- > Une livraison des billets par courrier ou e-mail (e-billets) avec assurance
- > De nombreux modes de règlements acceptés : chèque, chèques vacances, CB
- > La possibilité de panacher ses billets lors de la commande
- > La plupart des billets sont non datés, utilisables pendant une saison ou plusieurs années

Tarifs :

1 € H.T / an / salarié !

Plus de 600 CE nous font confiance :

CE ZARA, CONFORAMA, AEROPORT DE LYON, Mairie de Paris, CE Natixis, etc.

Votre contact : Jean-Noël NUNEZ

Responsable Billetterie CE & Collectivités

Mail : ce@promoparcs.com Tél : 05-49-38-27-07 - Port. : 06-07-55-24-78

Conditions Générales de Vente CE, associations, Collectivités.

1. Objet :

Ce bon de commande définit les conditions par lesquelles la société DIVERTISSIMO vend aux CE, Groupes et Collectivités ci-après dénommé « le client » une formule dite PREMIUM de gestion déléguée de billetterie CE. Cette offre prévoit la mise à disposition d'un code spécial CE.

La date de signature du bon de commande vaut démarrage de la prestation

Cette offre est valable pendant 1 an, de date à date renouvelable par tacite reconduction. Le Client devra chaque année, envoyer l'état annuel de ses effectifs de l'année précédente.

2. Prix des billets :

Les prix des billets figurant sur le site Internet WWW.PROMOPARCS.COM s'entendent pour toute commande effectuée et réglée en fonction de la date de la clôture de la vente indiquée sur ledit site Internet. Toute tentative de modification du nombre de billets après validation de la commande est interdite.

3. Disponibilité des billets :

La commande est honorée dans la limite des stocks disponibles chez DIVERTISSIMO ou directement auprès de ses fournisseurs. Dans l'hypothèse où un des articles venait à manquer, DIVERTISSIMO s'engage à contacter le client par courrier électronique dans un délai de 2 jours après la réception de la commande. DIVERTISSIMO indiquera au client les délais auquel le produit pourrait être le cas échéant livré ou remplacé par un article équivalent ou éventuellement retiré auprès des parcs à l'aide d'un bon à échanger.

4. Conditions de paiement :

Le paiement de la souscription à l'offre Premium devra être retourné par courrier à l'adresse ; SAS DIVERTISSIMO – 19 RUE THIBAUDEAU – 86000 POITIERS ou être effectué par virement bancaire. Le démarrage de la prestation ne sera effectif qu'à compter de la réception du règlement complet.

5. Livraisons, expéditions :

L'adresse précise ainsi que le nom du destinataire devront être explicitement nommé afin d'éviter l'envoi de billets à du personnel non autorisé.

6. Droits de propriété – Confidentialité :

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur les signes, logos, emblèmes, personnages, noms, dénominations ou autre droit de propriété artistiques ou littéraires appartenant aux différents parcs de loisirs et d'attractions.

7. Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ces droits sont à exercer auprès de DIVERTISSIMO, Immeuble Antarès, Téléport 4, BP 70183 86360 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL.

8. Réserves contractuelles :

Divertissimo s'engage contractuellement à assurer la prestation qui aura été définie conjointement avec le client. Pour ce faire, Divertissimo est astreint à une obligation de moyens.

9. Tribunaux compétents :

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tout différend relatif à l'interprétation du présent bon de commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Poitiers.